

ANIENIB

JUIN 2001 – N°12

ASSOCIATION NATIONALE des INGENIEURS ENI de BREST

Sommaire

Éditorial	page 1
Assemblée Générale	page 2-3
Enquête 2000	page 4-5
Alerte au fichier Harcèlement moral Contrat de protection juridique	page 6
Innovation et Brevet La Coupe Robotique	page 7-8
Groupe INSA Date à retenir Il y a expert et expert !	page 9
Brest 2000 : un an déjà	page 10
Étudiants handicapés Les études de Sciences Taxe d'apprentissage	page 11
L'A.N.I.E.N.I.B	page 12

EDITORIAL

Qui nierait aujourd'hui que la société dans laquelle nous vivons évolue à grands pas. Certainement pas votre président ! Et pour le prouver, vous pourrez consulter dans ce bulletin le dépouillement de notre grande enquête 2001. Outre une reconnaissance forte, le cadre du troisième millénaire recherche un salaire attractif et du temps pour ses loisirs. A tel point que l'application des 35 heures est largement demandée par les cadres, et en particulier les ingénieurs. Il est loin le temps où les cadres devaient rester « veiller » le soir pour prouver qu'ils travaillaient. Manifestement, et cela est fort positif, nous sommes aujourd'hui plus jugés sur les résultats que sur le temps de présence. Mais attention. La productivité demandée à chacun augmentant tous les jours, le dérapage n'est peut-être pas loin. Ce n'est certainement pas un hasard si après le harcèlement sexuel, le harcèlement moral fera l'objet d'une loi. J'imagine faire un retour en arrière et me retrouver à mes débuts. Le terme « harcèlement moral » en aurait fait rire plus d'un. Et pourtant ! Aujourd'hui si certains cadres en sourient encore, demain, il nous faudra redoubler de vigilance en matière de management. A ce titre, vous trouverez dans la suite un petit article traitant de ce sujet ainsi qu'une réflexion sur une assurance permettant de vous garantir contre ce type de menace.

Autre évolution de la société ayant une incidence sur la vie de notre association : Plus le marché de l'emploi est dynamique, moins nombreuses sont les adhésions à l'ANIENIB. Pendant la période noire 91/94, nous avons atteint presque 30% d'adhérents. Aujourd'hui, nous n'en enregistrons que 20%. Si la crise promise nous frappe dans quelques années, gageons que les 30 % ne tarderont pas à revenir. Dommage que les adhésions soient à ce point liées aux fluctuations du marché de l'emploi, d'autant qu'il est de plus en plus difficile de qualifier celui-ci lorsque, dans un contexte économique florissant, certaines multinationales n'hésitent pas à licencier en masse.

Côté école, le plan quadriennal 2000/2003 devrait enfin être signé (avant fin juin). L'ANIENIB, et c'est une excellente nouvelle, ne devrait pas être oubliée. Permettez-moi à ce sujet de remercier, outre le ministère, la direction de l'école. Il est vrai que cette dernière a bien compris l'intérêt pour l'école d'avoir une association d'anciens forte.

Je ne pourrais passer sous silence l'évolution du concours d'entrée. Personnellement, j'y suis favorable à condition d'y mettre les gardes fous adaptés. Nous y veillerons.

Enfin, encore une fois l'ENIB s'est fait particulièrement bien remarquée à la coupe de France de robotique puisqu'elle a terminée 4^{ème} sur 170 ! Au nom de tous les anciens je tiens à féliciter les élèves qui y ont participé ainsi que le corps enseignant et la direction qui a mis à la disposition des élèves le local ad hoc. Gageons que l'année prochaine, ces derniers finiront encore mieux. C'est tout ce que je peux leur souhaiter !

Bonnes vacances
Le Président, J.P DALLET

Rédaction : ANIENIB
BP 30815—29608 BREST Cedex
Tél : 02-98-05-66-08
www.anciens.enib.fr/anienib

Tirage : 1000 exemplaires
ISSN : 1277-0760
Mise en page : ANIENIB
Impression : Imprimerie LE GRAND
Tél : 02-98-02-03-89

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.N.I.E.N.I.B : 17 mars 2001

L'Assemblée Générale, pour la première fois, était retransmise en direct sur Internet (anciens.enib.fr/anielib).

RAPPORT MORAL DE JEAN PIERRE DALLET

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Anciennes et Anciens, avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez moi, au nom du bureau de l'ANIENIB, de vous remercier de votre présence.

Pour vous dédommager, outre le traditionnel pot de clôture, vous avez la chance de vivre votre dernière assemblée générale dans cette salle du conseil de l'ENIB ! Non, rassurez-vous, nous ne vous voulons aucun mal. Mais l'ENIB, comme vous avez pu le lire sur nos derniers bulletins, est toujours en phase d'expansion. La troisième filière (Mécatronique) est sur les rails. Les premiers élèves ont intégré l'école en septembre dernier. L'école manque donc cruellement de locaux, tant pour les étudiants que pour l'administration. Pour y remédier, le directeur envisage de transformer cette salle en bureaux en attendant l'extension de l'école qui sera située de l'autre côté de la route. Le financement est presque en place. Coté ANIENIB, nous ne pouvons que nous féliciter de cette filière qui, comme j'ai pu déjà le dire ou l'écrire, n'est qu'un juste retour aux sources. Je pense, et je ne suis pas le seul, que cette formation alliant un très bon niveau d'informatique et de mécanique appliquées, devrait combler nos industriels, en particulier ceux de la construction automobile.



L'année dernière, nous avons pu diffuser sur Internet en temps différé, l'ensemble de l'assemblée générale. Nous vous avons promis pour cette année la transmission en direct. C'est chose faite. Malgré leur éloignement géographique (Etats Unis pour l'un et Irlande pour l'autre), nos deux valeureux spécialistes du net, je nomme Jérôme Mouton et Emmanuel Blot, l'ont réalisé. Tout ce que vous chuchoterez pourra être retenu contre vous en temps réel !. Dans la même lignée, attendez-vous à voir apparaître d'importantes améliorations au niveau du site, mais chut, je ne veux pas dévoiler ce qu'Emmanuel vous présentera d'ici quelques minutes.

Au cours de ces derniers mois, l'ANIENIB a subi deux difficultés importantes qui ont pu expliquer quelques désordres. Je veux parler des démissions, quasi-simultanées, de Danielle et Florence. La première, pour suivre son mari se retrouve aujourd'hui à Nantes et la seconde, pour les mêmes raisons, devait s'en aller à Angers. Pour les remplacer, nous avons pu recruter en octobre Laure Hachette et Catherine Rappeneau fin décembre. Nous avons profité de ce changement pour redéfinir légèrement les fonctions de chacune. Le point le plus marquant concerne l'aide au recrutement qui diminuera largement : période de vaches grasses oblige. Cette activité ne sera toutefois pas stoppée. Nous souhaitons au contraire mettre en place une organisation à géométrie variable qui puisse repartir très rapidement lorsque le besoin se fera sentir. Rappelons qu'aujourd'hui, seuls cinq anciens font encore appel à nous !

Passée leur période d'adaptation, nous espérons que le temps ainsi gagné nous permettra de vous proposer, en particulier, un site Internet beaucoup plus intéressant et réactif. N'oubliez pas, l'annuaire en ligne est pour demain ! Nous envisageons également à partir de 2002, d'organiser chaque année une grande fête de retrouvailles. Nous entrevoyons pour 2002 de regrouper les promos 70 à 75, en 2003 les 76 à 80, ... Bien entendu, si à cette occasion, des anciens d'autres promos veulent s'y joindre, c'est avec grand plaisir qu'ils seront accueillis. Les professeurs concernés seront également invités.

Malgré ces propos optimistes, je ne peux passer sous silence une grande déception. Comme la plupart des associations d'anciens, nous constatons une diminution très sensible du nombre de cotisants. Traditionnellement, le nombre d'adhérents est fonction du marché de l'emploi. Paradoxalement, meilleur est ce dernier, plus mauvais est le nombre d'adhérents. Pourtant, c'est aujourd'hui que l'on doit mettre sur pieds les services dont vous aurez peut-être besoin demain. Alors, je lance solennellement mon appel Oyez Oyez Oyez... Si vous rencontrez des collègues, aidez-nous en les incitant à adhérer à l'association.

Depuis plus d'un an, les secrétaires de l'association gèrent le quotidien du site : c'est-à-dire la gestion des utilisateurs, des mots de passe, etc. Jérôme ou Emmanuel sont, quant à eux, nos administrateurs. Ils veillent, sans compter leur temps et à distance, au bon fonctionnement du serveur. Les forums d'échanges sont très appréciés. Du côté du site de l'ENIB, ce dernier est très souvent critiqué. Sachez que nous n'y pouvons rien. Nous n'en sommes pas responsables. Mais, comme j'avais pu l'annoncer l'année dernière à pareille époque, la direction de l'école, consciente de cette lacune, a recruté une chargée en communication. Françoise Riou est arrivée en septembre dernier. Elle a en charge la promotion de l'école. Après la plaquette, une de ses priorités est la modernisation du site. Par contre, nous cherchons toujours désespérément un chargé de la communication ANIENIB. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas !!!

Concernant l'école, les années se ressemblent presque. Comme je vous le disais en préambule, une nouvelle filière est née. Les nouveaux statuts de l'Ecole ont été enfin signés par le ministère l'été dernier, après une gestation relativement longue. A court terme, reste le plan quadriennal à signer, à attendre l'avis définitif de la commission du titre d'ingénieur (CTI) pour la nouvelle filière, à désigner le nouveau conseil d'administration, à élire le directeur, etc. Je vous rappelle que l'ANIENIB participe activement au devenir de l'école en étant une force de proposition auprès des instances dirigeantes. Les nouveaux statuts de l'école (voir le bulletin précédent) sont pour nous une nette amélioration puisqu'ils nous donnent voix élective au conseil d'administration.

Enfin, avant de laisser la parole à Alain, je souhaite remercier une fois encore la direction de l'école qui met à notre disposition des moyens nous permettant de faire fonctionner l'ANIENIB dans de bonnes conditions. J'espère également que le dialogue de fin de séance sera constructif et apportera beaucoup d'idées novatrices pour améliorer encore le fonctionnement de l'ANIENIB.

LISTE DES PRESENTS :

Membres du bureau de l'ANIENIB:

Mr. Jean Pierre DALLET, Président (promo 82)
 Mr. Alain PUILLANDRE, Vice-Président (promo 85)
 Mr. Emmanuel BLOT, Administrateur Internet (promo 97)
 Mr. Patrice GUERRE-BERTHELOT, Trésorier (promo 65)

Membres de l'ANIENIB:

Mr. Olivier HUPOND (promo 1998)
 Mr. Frédéric SERGENT (promo 1997)

Salariées de l'ANIENIB:

Mlle Laure HACHETTE, Secrétaire
 Mme Catherine RAPPENEAU, Secrétaire

Par Internet:

Mr. Jérôme MOUTON, Administrateur Internet (promo 1998)
 Mr. David SOULAYROL (promo 2000)



Pour la première fois depuis 10 ans, les dépenses ont été supérieures aux recettes. N'oubliez pas les cotisations !

BILAN GLOBAL DE L'EXERCICE 2000

DEPENSES	TOTAUX	RECETTES	TOTAUX
Salaires Secrétariat	90 675,80	CNASEA	35 165,82
Charges Sociales	37 987,00	Cotisations 2000	117 275,00
Assurance Luxior	452,00	Vente Annuaire	9 050,00
ENIB	32 341,88	Remboursement Annuaire	5 000,00
Encre Bleue	17 519,89	Offres d'Emploi	1 250,00
Frais de Fonctionnement	18 991,07	Brest 2000	28 855,00
Brest 2000	25 408,00		
TOTAL GENERAL	223 375,64	TOTAL GENERAL	196 595,82
BILAN NEGATIF	26 689,82		

ECHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

Monsieur O. Hupond pense que les étudiants, aujourd'hui, s'orientent un peu moins vers les écoles Ingénieur, par rapport aux salaires moins attractifs et à l'augmentation du nombre d'école.

Monsieur JP. Dallet et Monsieur A. Puillandre s'interrogent sur la baisse très sensible des cotisations 2000.

Monsieur O. Hupond explique que l'Anienib n'apporte pas assez d'intérêts pour les anciens et qu'il faudrait privilégier l'information (création d'articles dans le bulletin concernant la retraite, les 35 heures, la création d'entreprise...).

Il souligne que par un manque de communication l'Anienib pourrait perdre son dynamisme, c'est pourquoi il indique qu'il est nécessaire de développer l'information et surtout l'utilisation d'Internet en associant le site Anienib/Anciens.

Monsieur P. Guerre-Berthelot répond que les anciens et notamment les retraités attendent aujourd'hui de l'Anienib une communication plus appropriée en privilégiant l'information.

Monsieur J.P Dallet souligne, à ce titre, que chaque année l'Anienib organisera une rencontre par période de promo. Il précise que cette initiative ne peut qu'être positive et augmenter l'intérêt des anciens pour l'Anienib. Rappelons la réussite de Brest 2000.

Monsieur O. Hupond pense qu'il est nécessaire que les anciens s'impliquent davantage dans la vie de l'Anienib en utilisant Internet

comme support de communication.

Monsieur Coulon, à titre d'exemple, pense à la mise en place des enquêtes sur une page Web afin de permettre aux anciens de la remplir directement.

Monsieur J.P Dallet rappelle que l'Anienib recherche un(e) chargé(e) de communication pour les relations Anienib/Anciens.

Monsieur O. Hupond indique que la communication au sein de l'Enib n'est pas toujours bonne et qu'il ne faudrait pas que l'Anienib aille dans le même sens. Il pense qu'au contraire l'Anienib doit rebondir et utiliser Internet comme un réel outil de communication. L'Association doit apporter pour l'école une complémentarité en favorisant par exemple les stages d'été.

Il précise que l'administration a pris conscience de cette lacune et s'est impliquée dans ce sens en recrutant une chargée de communication F. Riou.

Monsieur JP Dallet note qu'il faut privilégier cette relation Enib/Anienib.

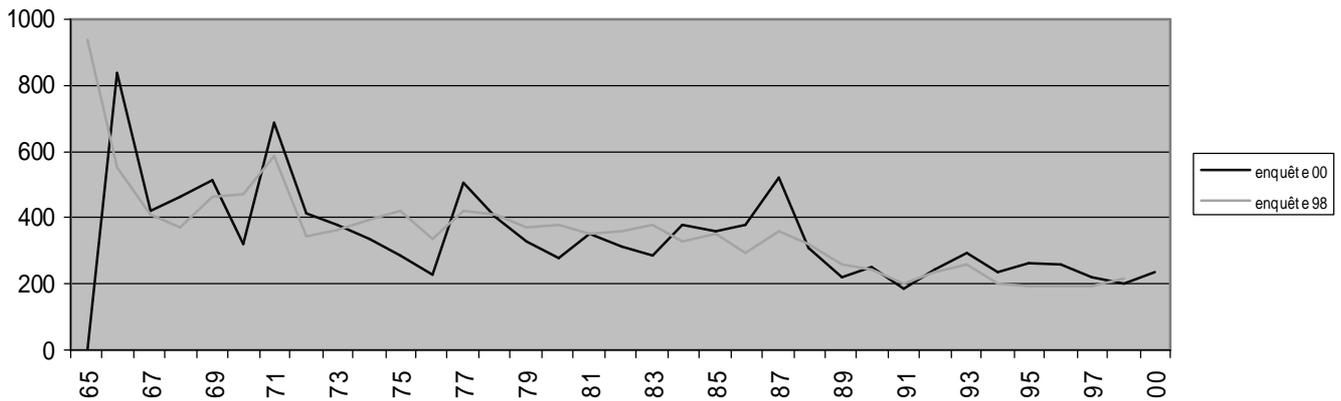


ENQUETE 2000

Enfin, le dépouillement est arrivé : nous avons adressé 2390 questionnaires, vous n'avez été qu'environ 20% à nous répondre. A ce questionnaire papier, vient s'ajouter celui mis en ligne sur notre site Internet : anciens.enib.fr/aniénib (580 inscrits et 20% d'anciens ont également répondu).

Nous souhaiterions que pour le questionnaire 2002, vous soyez un peu plus nombreux. Nous réfléchissons actuellement à une enquête beaucoup plus fine.

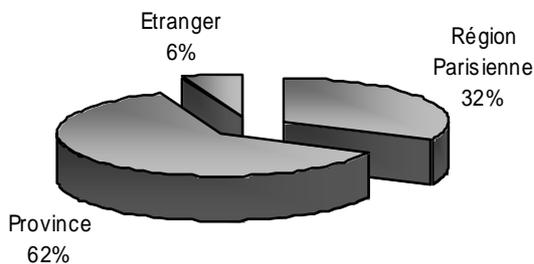
COMPARATIF DES ENQUETES 98/00



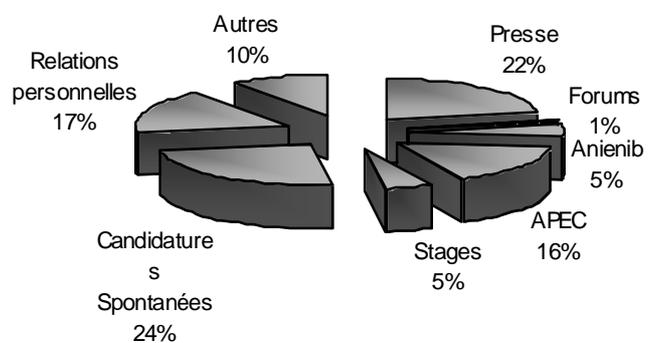
Ce graphique présente les salaires moyens par promotion des enquêtes 1998 / 2000. Il ressort que le salaire à l'embauche a progressé de 26 KF (222 KF en 2000) par rapport à 1998 où le salaire moyen des promotions sortantes étaient de l'ordre de 196KF. Cette nette progression reflète la forte demande du marché de l'emploi actuel dans les secteurs informatique et télécoms. A noter que 5% des salaires les moins et les plus élevés ont été supprimés.

RECHERCHE DE L'EMPLOI ACTUEL

REPARTITION GEOGRAPHIQUE



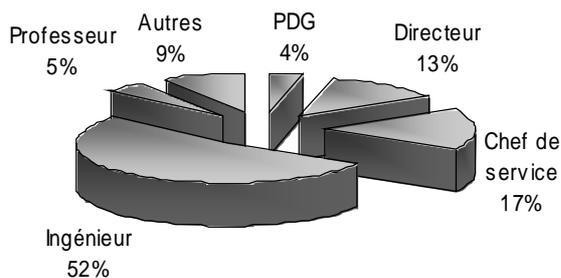
SOURCES DE RECHERCHE



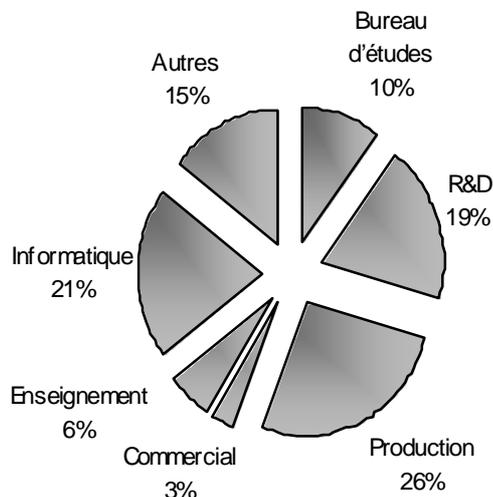
Nous pouvons facilement nous apercevoir que la majorité des enibiens (62%) travaillent en province et trouvent leur emploi par des candidatures spontanées (24 %) et par la presse (22%).

ACTIVITE PRINCIPALE ET SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

FONCTIONS OCCUPEES PAR LES ENIBIENS



Activité de l'entreprise



Les activités dominantes des entreprises qui emploient les enibiens restent la production et les méthodes, l'informatique ainsi que la recherche et le développement.

Ils occupent en majorité la fonction d'ingénieur et chef de service.

Les enibiens travaillent pour des entreprises privées (85%) de plus de 5000 salariés.

SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ :

Le marché de l'emploi dans le domaine Informatique et Électronique est très favorable surtout dans le secteur des Télécoms.

Après une inflation de 4 années, les offres d'emploi ne cessent d'augmenter, en particulier en Région Parisienne où le marché est très florissant. L'offre est supérieure à la demande : les sociétés et cabinets de recrutement se trouvent dans une situation très défavorisée et proposent aux jeunes diplômés, en particulier les SSII, des salaires très attrayants surtout dans le domaine Informatique/Commercial.

Grâce à l'essor économique du marché de l'emploi des Ingénieurs, les juniors et moins de 35 ans ont une situation très avantageuse et peuvent négocier leur salaire et réaliser facilement leurs objectifs professionnels.

Une mobilité reste cependant nécessaire lors d'un premier emploi.

Il faut noter que la formation de l'Enib nous donne un bon profil et qu'il est important de favoriser les bons choix de stages

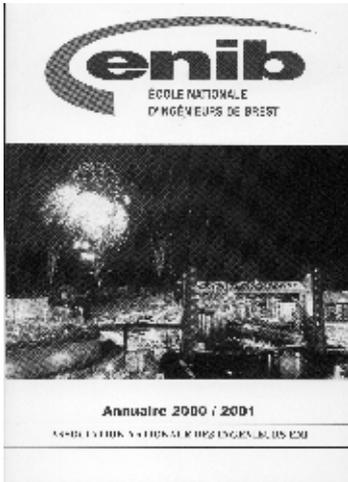
qui restent prépondérants pour la décision des entreprises à embaucher. Malgré ce dynamisme, la croissance semble se stabiliser, voire diminuer et les années 2001/2002 amorcent une chute sensible dans la filière électronique, le secteur Internet et la branche téléphonie mobile.

Les plus de 40 ans semblent toucher par cette envolée mais notent que leurs expériences professionnelles restent tout de même un point très positif pour les entreprises.

Par ailleurs, il faut souligner qu'en Province, le recrutement de personnes très qualifiées, dans des filières spécialisées reste difficile (poste en micro électronique). Ce ralentissement est dû principalement à une baisse de la situation économique aux États-Unis et au Japon.

L'enquête 2000 révèle un marché de l'emploi très positif avec cependant une diminution du marché pour les années à venir.

ALERTE AU FICHER



Depuis de nombreuses années, l'ANIENIB adresse des fiches de renseignements qui restent malheureusement sans réponses.

Le nombre de perdus de vue s'accroît légèrement au sein de l'association. Si nous n'y prêtons pas garde, la conséquence pourrait être une dérive fâcheuse au niveau du fichier, donc de l'annuaire.

Lors des derniers courriers (appel à cotisations, enquête...) pas moins de 200

lettres nous sont revenues au motif « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

Concernant le fichier, les données actuelles sont les suivantes :

- 2389 adresses personnelles et professionnelles connues (et peut-être pas à jour) ;

- 152 adresses personnelles et professionnelles inconnues

Afin d'éviter l'augmentation du nombre de perdus de vue, nous vous demandons de

nous aider dans nos recherches en nous communiquant le moindre renseignement concernant ces personnes pour ne pas voir apparaître de affreux blancs qui risquent de rendre l'annuaire totalement dénué de son sens d'ici quelques années. A cette fin, vous trouverez jointe une liste des perdus de vue que vous pourrez photocopier et diffuser auprès des anciens de votre connaissance. D'avance, merci pour votre aide et votre compréhension.

LH

LE HARCELEMENT MORAL SERA LEGALEMENT RECONNU

Le Code du travail, par le biais du projet de loi de modernisation sociale, devrait prochainement intégrer la notion de harcèlement moral. Cette reconnaissance légale s'inscrit dans le cadre d'un mouvement jurisprudentiel amorcé depuis la fin des années 1990.

Le projet de loi sur la modernisation sociale adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 11 janvier 2001, introduit, dans le Code du travail, la notion de harcèlement moral, huit ans

après la reconnaissance du harcèlement sexuel, qui peut être considéré comme l'une de ses variantes. Inconnue jusqu'à présent dans le nouveau Code pénal et le Code du travail, la notion de harcèlement moral a fait l'objet d'une prise de conscience significative tant par les sociologues que par la doctrine juridique et la jurisprudence.

Les sanctions proposées sont calquées sur celles du harcèlement sexuel : nullité du licenciement du salarié harcelé, protection

des témoins, sanction disciplinaire pour le salarié auteur de harcèlement moral.

En tant que cadre, il nous faudra attacher une attention toute particulière à cette future loi qui, je le crains, risque d'être assez subjectif. Elle pourra s'appliquer dans les deux sens : de vos salariés ou subordonnés vers vous ou de vous vers votre patron et pourquoi pas vos actionnaires ?

JPD

CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE DES INGENIEURS

Nous envisageons de prendre une assurance protection juridique des ingénieurs auprès de la GMF. En effet, un certain nombre d'association d'anciens telles celles d'X, Centrale Paris, Centrale Nantes, Ponts & Chaussées, l'ESME, l'ESIM, l'ENIM, l'INSA de Rennes, Supaéro. ICAM, ECAM, HEI, A41R et INGENAC et d'URIS (Alsace, Auvergne, Ain, Rhône, Aquitaine, Haute-Normandie, Bourgogne, Côte d'Azur, Dauphiné, Savoie, Lorraine, Languedoc, Roussillon, Nord, Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Provence, Ile de France) ont déjà pris cette assurance (soit un total aujourd'hui d'environ 30 000 assurés).

Nous rappelons en effet, que les raisons de la signature d'un tel contrat sont liées aux mises en cause personnelles de plus

en plus fréquentes des ingénieurs dans l'exercice de leur métier à la suite principalement de la mise en application de deux dispositions législatives récentes à savoir :

- l'application en droit français, le 04/12/2000, des Directives européennes sur les responsabilités des ingénieurs relatives à la qualité du produit,
- le vote de la loi sur le harcèlement moral.

Si vous avez des remarques, faites le nous savoir. Pour notre part, nous vous informerons de la suite que nous donnerons et de l'éventuelle protection que les membres pourront obtenir.

JPD

INNOVATION ET BREVET

Vous pourrez lire ci après un article de Georges de Monestrol, Président de la Fédération Nationale des Associations Françaises d'Inventeurs (FNAFI) qui nous a paru fort intéressant. Il est paru dans le revue du CNISF de février 2001.

En France, connue presque partout ailleurs dans le monde, on constate un effort croissant des Pouvoirs Publics pour favoriser l'innovation et par-là, relancer la croissance ou, au moins, maintenir l'activité économique. Ce qui est plus récent, c'est que cet effort s'adresse maintenant davantage aux PME, jugées plus aptes à créer des emplois, qu'aux grandes entreprises qui avaient avant la priorité dans le cadre de vastes programmes. Bien que moins gérable, la recherche dite spontanée reprend de l'importance, même si on s'efforce de la favoriser surtout dans les secteurs jugés porteurs, tels que les "technologies-clés". Et corrélativement, le brevet reste l'arme privilégiée des petites entités : du fait de la limitation de leurs moyens industriels et

financiers.

Aussi on remet en cause, un peu partout, la législation correspondante, en s'efforçant de créer un environnement économique, juridique et judiciaire plus favorable aux petits déposants. En plus, le désir d'une vaste harmonisation tant au niveau de l'Union Européenne qu'au niveau mondial, a pris le dessus en raison de la croissance des échanges internationaux.

Les milieux de la Propriété Industrielle sont ainsi, en ce début de millénaire, véritablement secoués par un cyclone de projets de réforme. Les initiatives se sont multipliées, et l'on compte pas moins de cinq grands chantiers :

Au niveau européen d'abord, et venant surtout de la Commission de Bruxelles mais aussi régulièrement abordés par le Conseil des Ministres de l'Europe, on en compte déjà trois :

1/Réforme du Brevet Européen

Il s'agit surtout d'en réduire le coût exorbitant, de l'ordre de 150 à 200 000 FF pour un brevet moyen désignant 8 pages, et les délais d'obtention, plus de 4 ans actuellement. Beaucoup d'organisations, dont le CNISF et la FNAFI, le demandent depuis des années, en faisant la comparaison avec le brevet américain, obtenu en deux ans pour un coût cinq fois moindre en moyenne. La principale cause de cette choquante distorsion, qui affaiblit la compétitivité économique de l'Europe, est l'exigence de traduction du texte complet du brevet dans la langue nationale de chaque Etat désigné. La solution envisagée est une traduction limitée aux revendications du brevet seulement dans les deux autres langues de l'Office Européen des Brevets (OEB) qui utilise au choix l'anglais, l'allemand ou le français. C'est une bonne réponse économique, approuvée par la plupart des organisations de déposants. Elle se heurte cependant à une très forte opposition des pays d'Europe du Sud et des intervenants professionnels, notamment en France, avec comme motif la défense de l'usage du français, mais aussi celle de leur rôle de traducteur source d'une part importante de leur chiffre d'affaire.

L'autre cause de cette distorsion est le manque de productivité de l'OEB lui-même, et la complexité des procédures d'examen, notamment la possibilité d'opposition et de recours qui a permis parfois à certains concurrents du breveté de retarder la délivrance à plus de 10 ans après le dépôt de la demande. Une simplification ainsi qu'un contrôle véritable de OEB voire la possibilité de le mettre en concurrence, nous paraissent indispensables.

2/Harmonisation des lois nationales des Etats membres de la CEE, sur les droits du breveté

Si les règles d'obtention du brevet ont été harmonisées depuis 1975 par la Convention de Strasbourg, il n'en est pas de même en effet pour la définition du monopole du breveté, et la façon de le faire valoir en justice. Il y a des grosses différences d'un pays à l'autre sur l'établissement des preuves d'une contrefaçon puis sur les sanctions lorsqu'elle est reconnue. Il est arrivé que pour le même brevet, les mêmes faits, les mêmes personnes, une contrefaçon soit jugée réelle et sanctionnée dans un Etat et inexistante dans un autre. La mise en place d'un véritable marché unique impose cette harmonisation, qui sera sans doute longue et difficile à réaliser, les juristes de tous pays étant en général très conservateurs.

3/Instauration d'un Brevet Communautaire attrayant et compétitif

C'est un vieux projet, qui avait déjà fait l'objet d'une première tentative avec la Convention de Luxembourg de 1975. Le nouveau texte proposé en août 2000 par la Commission de l'Union Européenne (CUL) évite les erreurs du précédent en proposant une forte réduction des traductions imposées (même solution que pour le Brevet européen) et un système judiciaire intégré, avec une loi unifiée définissant la brevetabilité, les procédures et les effets du brevet pour toute la CEE. Le brevet communautaire serait en fait un Brevet Européen unifié désignant tous les Etats de la CEE, et délivré par l'OEB II est encore en cours de discussion, et rencontre des résistances assez fortes, notamment par la question des traductions et celle de la compétence des tribunaux nationaux.

A ces trois chantiers européens s'ajoutent encore les deux chantiers mondiaux suivants, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) .

4/Réforme du PCT

L'instauration par le Patent Coopération Treaty (PCT) d'un système de recherche d'antériorités et d'examen commun pour tous les Etats membres a un gros succès, dû surtout au fait qu'il permet de gagner du temps pour décider des dépenses importantes liées aux phases nationales qui font suite. Un toilettage plus qu'une réforme profonde est envisagé pour l'instant mais des changements plus importants pourraient être décidés ensuite, selon les conclusions du chantier PCT qui suit.

5/Poursuite du Patent Law Treaty (PLI)

Ce projet d'harmonisation mondiale est très ambitieux car il vise à harmoniser dans tous les Etats membres les critères de brevetabilité. Une première phase menée par l'OMPI avec beaucoup de patience pendant plus de dix ans avait finalement échoué en 1994 en raison d'un retrait des Etats-Unis. Ceux-ci reviennent maintenant, et semblent disposés à faire d'importantes concessions, notamment celle de leur principe du "premier inventeur" instituant un droit au brevet avant le dépôt de la demande. Les discussions promettent d'être longues encore, mais l'OMPI a déjà réussi à mettre sur pied une première partie, unifiant les procédures d'obtention. On le voit, le "grain à moudre" ne manque pas... 11 faut se réjouir que le CNISF et la FNAFI puissent y participer, en étant tous deux représentés au Conseil Supérieur de la Propriété Industrielle, et régulièrement informés par l'INPI.

Que ceux que ces questions intéressent, n'hésitent pas à nous faire part de leurs expériences et avis.

Nota :

CNISF : Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France

FNAFI : Fédération Nationale des Associations Française d'Inventeurs

INPI : Institut National de la Protection Industriel

OEB : Office Européen des Brevets

LA COUPE ROBOTIQUE 2001

Seulement trois ans que l'ENIB participe à la coupe robotique organisée par la chaîne de télévision M6. Et pourtant ! Première participation en 99, l'ENIB se classe seconde. En 2000, comme chacun sait, l'informatique a joué des tours, et voilà la malheureuse ENIB rétrogradée à la 23^{ième} place. On oublie immédiatement ! Cette année, un petit noyau d'élèves et de professeurs se sont fâchés. Bilan : 4^{ième} place sur 170 écoles candidates. Bravo !

Espérons que l'année prochaine, les moyens ainsi que le courage des élèves et du corps enseignant suivront encore pour terminer, pourquoi pas, premier !

Le dimanche 17 juin à 20h sur M6 a été diffusée l'émission E=M6 « Spéciale robotique » qui montrait tous ces petits chefs d'œuvres.

JPD

> ALLEN attitude n°1
participer aux innovations qui marqueront l'époque

Conseil et ingénierie en technologies avancées

Au-delà de vos compétences techniques, vous êtes curieux, inventif et exigeant. Vous recherchez l'entreprise leader dans les nouvelles technologies qui, au professionnalisme, allie des valeurs d'esprit d'équipe et de respect d'autrui afin de garantir votre épanouissement professionnel.

Notre audace créatrice vous permet de participer aux avancées technologiques partout dans le monde. Des télécoms au multimédia en passant par l'automobile, l'aérospatial, l'électronique grand public, les industries de process ou la finance... la palette des projets d'ALLEN est si vaste que vous trouverez forcément celui auquel vous aurez la fierté de participer.

Groupe de Conseil et d'Ingénierie en Technologies Avancées, n°2 en Europe avec un C.A. de 192,1 millions d'euros (126,7 millions de francs), ALLEN offre à ses 3000 collaborateurs un choix de projets innovants, variés et passionnants, en France et à l'international.

Issu d'école d'ingénieurs ou de formation universitaire, vous possédez les qualités relationnelles que nos recruteurs chez nos collaborateurs, vous maîtrisez une ou plusieurs de ces technologies :

- Télécoms - IM/Imagerie - Informatique Embarquée
- Electronique/Micro-electronique - Systèmes et Réseaux
- Génies Mécanique et Industriel - Internet - Client/Serveur
- Technologies Objet - Business Intelligence

Si l'esprit d'entreprise vous anime, nos valeurs vous guident les projets qui vous rassemblent.

Coordonnées
 Bureau HAMELIN
 Directeur d'Agence ALLEN

Ecrivez-nous à ALLEN - Bureau HAMELIN
 227 bis, boulevard Jean Jaurès 32014 Boulogne-Billancourt Cedex
 email : hamelin@allen.fr
 ou déposez votre candidature sur notre site internet :
www.allen.fr

FRANCE - ANGLETERRE - ALLEMAGNE - ESPAGNE - CHINE



AUGMENTATION DE TAILLE DU GROUPE INSA

Le prochain regroupement officiel au sein des écoles d'ingénieurs pourrait être celui des Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (INSA). Actuellement au nombre de quatre (à Lyon, Rennes, Rouen et Toulouse), les INSA pourraient s'étendre en région Centre et dans l'Est avec l'intégration dans leur réseau, respectivement, de l'École d'Ingénieurs du Val-de-Loire (EIVL) située à Blois et de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg (ENSAIS). « L'EIVL ne manque pers d'atouts, comme le bon placement de ses trois promotions, son cycle généraliste complémentaire des spécialisations des INSA,

ou encore le partenariat de l'un de nos départements avec une école de commerce », indique le directeur de l'établissement, Joël Le Meur. « En ce qui concerne les locaux, nous pourrions occuper une ancienne caserne de Blois car nos effectifs passeraient alors de quatre cents à mille deux cent cinquante, mais monter le financement de ce projet hors contrat de plan n'est pas évident », ajoute-t-il. Malgré tout ce dernier a bon espoir de voir aboutir rapidement son intégration... d'autant que les INSA ont donné un accord de principe. Quant à l'ENSAIS, son évolution récente est plutôt bien perçue.

Reste à s'entendre sur le calendrier... Rentrée 2001 ou 2002 ? Avec un maire de Blois... ministre de l'Education et un nouveau directeur de l'INSA Toulouse, également président de la Commission des titres d'ingénieur, les interlocuteurs de ce dossier sont tout désignés.

(La lettre de l'étudiant - n°578 du 05/03/01 parue dans ID n°77 d'avril 2001)

DATE A RETENIR

Le 7^{ième} Salon National des Ingénieurs aura lieu du 23 au 24 novembre à Paris au CNIT La défense. Si certains d'entre vous sont intéressés par cette manifestation, nous pourrions, je le pense comme chaque année, leur fournir des invitations. Bien vouloir en faire la demande auprès du bureau (Catherine ou Laure).

IL Y A EXPERT ET EXPERT !

Aujourd'hui on parle de plus en plus d'Expert. Que recouvre ce mot ? L'expert peut exercer son activité en tant que professionnel dans beaucoup de domaine, ceux des ingénieurs n'en constituant qu'une partie. Dans le monde professionnel on les retrouve tout aussi bien comme conseil, conciliateur (vis-à-vis d'un litige), médiateur, arbitre (près d'un tribunal ou d'une assurance). Dans cette jungle de dénomination, le Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF), auprès duquel l'ANIENIB adhère, a rédigé trois articles très intéressants qui font le point sur cette activité. Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient recevoir copie de ces articles, adressez-vous au bureau (Catherine ou Laure).

BREST 2000 : UN AN DEJA

Rappelez-vous : **Brest 2000**. A l'occasion de cette merveilleuse rencontre de vieux gréements, l'ANIENIB avait décidé d'organiser une retrouvaille des anciens.

Pour le petit groupe d'environ 90 «fêtards» qui avaient répondu présent, tout a commencé vers 18 heures à l'ancien couvent de Lesneven.

Étant donné notre position géographique Léonarde, nous avons décidé de retenir pour l'apéritif le très connu kir breton : pour ceux qui auraient oublié, mélange de cidre breton et de liqueur de cassis (de Lannion, s'il vous plaît !).



Le kir n'étant pas suffisant pour satisfaire les estomacs venus de toute la France et même d'Allemagne ou d'Irlande, un repas typiquement breton fut servi : crêpes arrosées par le traditionnel breuvage breton. Trois crêpières, accompagnées par un orchestre couleur locale (biniou et bombarde), chouchoutèrent (crêpes blé noir et froment à volonté) nos panses !



Après cet excellent repas, une digestion s'imposait. Les danses bretonnes furent donc bien venues. Puis une surprise nous attendait. Nous eûmes le privilège de voir, en couleur, l'intégration de la deuxième promo. Une relique ! Initialement filmé par une caméra 8 mm muette, le film avait totalement été remonté et sonorisé (VHS). Un véritable chef d'œuvre. Brest en 1965, les 4 chevaux Renault qui côtoyaient les autres ID ou DS. *MA-GNI-FI-QUE*. Bien évidemment, le spectacle fut commenté, aussi bien par les anciens organisateurs que par les intégrés (à l'époque, on les appelait les bizuts!).



Après un court repos (un service de car était prévu pour « ramasser » tous les anciens), nous nous retrouvâmes le lendemain matin sur le port de commerce pour faire une ballade maritime au milieu de tous les vieux gréements. Coup de chance, le soleil était au rendez-vous. Puis nous



nous séparâmes pour aller déambuler sur les quais et admirer quelques superbes navires. Certain eurent même la chance de rencontrer d'anciens professeurs tel Maurice Coche.

Vu les réactions très positives et malgré les problèmes d'intendance et d'organisation, l'ANIENIB envisage de relancer en 2002 une rencontre de ce type. Par contre, pour répondre aux attentes d'un grand nombre d'entre vous, les professeurs seraient également conviés. Si vous avez des souhaits, n'hésitez pas à nous les faire savoir. A signaler. Si certain d'entre vous souhaitent quelques photos scannées ou reproduites, n'hésitez pas à les demander à Catherine ou Laure.

LA PLACE DES ETUDIANTS HANDICAPES

Selon le recensement annuel du Ministère, le nombre d'étudiants handicapés poursuivant des études dans l'enseignement supérieur est passé de 5830 en 1998-1999, à 6470 en 1999-2000, soit une augmentation de plus de 20%.

Au vu de cette croissance, il est donc intéressant d'observer de quelle manière le handicap a pris place à l'université et comment il s'est

développé. Les différences entre les établissements sont importantes, d'une part, parce qu'il n'existe pas de textes de lois et d'autre part, parce que les universités sont indépendantes et adoptent un comportement propre (la lettre de l'étudiant n°571). C'est pourquoi il est indispensable de légaliser la loi sur l'accessibilité en appliquant une signalétique bien précise sur toutes les catégories

de handicap. La reconnaissance de l'étudiant handicapé dans les universités ainsi que son insertion professionnelle reste un point important qu'il faut dès aujourd'hui étudier avec plus de considération car l'université repose sur un principe d'égalité et de traitement de masse qui peut difficilement s'appliquer aux étudiants handicapés.

CR

DES ETUDES DE SCIENCES : MOI JAMAIS !

Une nouvelle fois, le ministère l'Éducation Nationale s'est penché sur les motivations des jeunes pour les carrières scientifiques avec un sondage réalisé par la SOFRES. L'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon composé de trois cents étudiants représentatifs de l'ensemble des inscrits en premier cycle scientifique (DEUG, STS, IST...) et de trois cents lycéens représentatifs de l'ensemble des élèves inscrits en seconde, première et terminale. Ces derniers confirment, à 42%, leur désintérêt pour les études scientifiques. Et lorsqu'on les interroge sur leur niveau, 45% ne se sentent pas capables de suivre ce type de cursus qu'ils trouvent trop difficile et pour lequel ils ne s'estiment pas assez forts en maths ou dans les autres matières scientifiques. Finalement, les trois premières filières plébiscitées par les lycéens, lorsqu'on

leur demande de ne pas tenir compte de leurs chances d'admission, sont : les STS (pour 18% des sondés), puis les formations de type médecine, pharmacie ou kiné (11%) et enfin les sciences économiques (10%). En termes de métiers, 30% envisagent d'abord une carrière commerciale, de gestion ou littéraire, 15% un avenir dans l'information ou la communication, 13% en tant que chercheur et 11% de devenir ingénieur ou technicien. Les étudiants interrogés, qui sont eux déjà engagés dans une voie scientifique, affichent bien évidemment des ambitions contraires... Malgré tout, ils ne sont que 57% à souhaiter devenir chercheur; ingénieur ou technicien. 14% envisagent même de se réorienter, et parmi eux, 14% penchent vers le commerce ou la gestion, 10% vers l'informatique, 8% vers les sciences humaines, 6% vers des études littéraires.

(La lettre de l'étudiant - n°577 du 26/02/01 parue dans ID n°77 d'avril 2001)

TAXE D'APPRENTISSAGE

N'oubliez pas : l'ENIB à besoin de votre taxe d'apprentissage. Plus importante sera cette dernière, meilleure pourra être la formation dispensée aux futures éni-biens. Mais, combien représente-elle. En 1996, vous avez versé 449 kF. En 97, 500 kF. En 98, 558 kF. En 99, 696 kF. En 2000, seulement 688 kF. Pourquoi ? Jouons tous ensemble en septembre 2001 pour dépasser le niveau 99. Je rappelle que pour les entreprises, le calcul de la taxe s'effectue de la façon suivante :

Toute entreprise doit verser avant le 28 février au plus tard la taxe d'apprentissage dont le taux global est de 0,5 % de la masse salariale brute versée l'année précédente. A cette occasion, vous pouvez aider l'école. En effet l'entreprise est libre d'en faire bénéficier les établissements d'enseignement de son choix à condition de respecter certaines règles de répartition. Faites une démarche auprès du responsable de votre entreprise afin qu'une part conséquente soit réservée à l'ENI de Brest. Son versement sera utilisé pour l'achat de matériel scientifique et technique car il est nécessaire que les jeunes ingénieurs bénéficient d'équipement à la pointe du progrès et des dernières évolutions technologiques.

L'affectation obligatoire dans les divers établissements est la suivante :

- 20 % à un organisme de formation d'apprentis,
- 9 % au FNIL (Obligatoire),
- sur les 71 % restant peuvent être déduits certains frais déjà engagés (frais de CCI, stagiaires reçus, apprentis, etc...).

Le solde est réparti suivant une forme imposée fonction du code APE de votre entreprise.

Entreprises	Ets d'enseignement pour ouvriers	Ets d'enseignement pour cadres moyens	Ets d'enseignement cadres supérieurs
Catégorie A	50 %	40 %	10 %
Catégorie B	35 %	35 %	30 %
Catégorie C	10 %	40 %	50 %

Coordonnées bancaires ENIB – Agent Comptable – pour effectuer votre virement :

Trésor Public 10071 – 29000 – 00003002842 clé RIB 64

La loi permet de regrouper les versements destinés à deux types d'établissements. Par exemple :

Votre entreprise est en catégorie A, vous pouvez demander à ce que la part « cadres supérieurs » 10% et celle pour « cadres moyens » 40 % soient regroupées et versées à l'école :

- La masse salariale brute de votre entreprise est de 10 MF,
- La taxe d'apprentissage est de 50 KF.
- La part réservée au FNIL est de 4,5KF.
- La part destinée à un centre d'apprentissage est de 10 KF.

JPD

ANIENIB

Boîte Postal 30815
29608 BREST CEDEX

Téléphone : 02-98-05-66-08

Télex : 02-98-05-66-88

Messagerie : anienib@enib.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi au vendredi : 9 h 00 - 12 h 00
13 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00
fermé l'après midi

Anciens.enib.fr/anienib

COTISATIONS :

En 2000/2001, l'ANIENIB compte 517 cotisants.

Le prix de la cotisation est de :

75 F pour les demandeurs d'emploi ou le service national).

250 F pour les personnes en activité

NOS SERVICES :

- L'annuaire
- Le Bulletin
- Les offres d'emploi
- L'Enquête
- L'Internet
- La délivrance du titre d'ingénieur européen

NOUVEAUX SERVICES :

- La cotisation est déductible du revenu imposable à hauteur de 50%
- Réduction pour certaines activités de tourisme et de loisirs à Brest
- La cotisation donnera droit à une assurance de protection juridique (à partir de janvier 2002)

CE JOURNAL VOUS APPARTIENT :

Vous pouvez à tout moment nous adresser vos idées, vos expériences qui seront publiées dans ce bulletin.

PUBLICITE :

Nous contacter pour toute insertion de publicité

CATHERINE ET LAURE :

N'oubliez pas! Nous sommes à votre écoute pour tout renseignement.

TOURISME ET LOISIRS

Votre cotisation vous permet dès aujourd'hui d'obtenir des réductions pour des activités de tourisme et de loisirs à Brest.

TOURISME :

Compagnie Maritime Penn Ar Bed :

Départs quotidiens vers Ouessant, Molène, Sein, toute l'année.
- 15% adulte et - 10% enfant sur tarif

Finist'Mer :

Le Conquet/Ouessant - Camaret/Ouessant - Lanildut/Ouessant
- 15% sur tarif haute saison
- 10% sur tarif basse saison

LOISIRS :

Océanopolis Brest:

3 pavillons pour découvrir les océans du monde
Adulte : 80F au lieu de 90F (13 ans et plus)
Enfant : 60F au lieu de 70F (de 4 ans à 12 ans)
Gratuit pour les moins de 4 ans

Access Services

Prestataire de Services

- Ingenierie
- Electronique
 - Télécoms
 - Recherche et Développement
 - Méthodes
 - Informatique
 - Commerciale
 - Qualité

70 collaborateurs
au service de votre
développement

1, rue Georges Dillailier - 29200 Brest
Tél : 02.98.41.00.00
Fax : 02.98.41.87.43
Site Web <http://www.access-services.fr>
E-mail : gilbert.martin@access-services.fr

Unique en France,
ACCESS SERVICES
est une société de
70 personnes
accréditée par le
Ministère de
l'Emploi et de la
Solidarité pour la
formation aux
entreprises en cours
de langue anglaise,
télécoms et
multimédia.

Société de conseil, prestation de services en France et à l'étranger, sélection et mise à disposition de personnel